



No de résolution



NIL MAGNUM SINE LABORE

**L'ASSOMPTION**

Ville de **culture** et de **patrimoine**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Assomption tenue ce 22e jour du mois d'avril 2024 à 18 h 00, à la salle Belvédère du complexe municipal sous la présidence du maire, monsieur Sébastien Nadeau, et à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères

Nicole Martel  
Annie Mainville  
Nathalie Ayotte  
Audrey Renaud

Messieurs les conseillers

François Moreau  
Michel Gagnon  
Fernand Gendron

Membre absent

Pierre-Étienne Thériault

Formant le quorum du conseil municipal.

Monsieur Serge Geoffrion, directeur général et monsieur Jean-Michel Frédérick, greffier et avocat sont également présent.

ET IL EST 18 H 00

10755



No de résolution

1.1 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION  
EXTRA

---

**2024-04-0207**

Le greffier-adjoint certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR - EXTRA

---

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

**2024-04-0208**

**Il est proposé par le conseiller François Moreau**

**Appuyé par la conseillère Nicole Martel**

Et résolu,

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.1 RÈGLEMENT 300-62-2024 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE  
300-2015 -SECOND PROJET DE RÈGLEMENT

---

Le maire mentionne l'objet du règlement et l'absence de modification depuis l'adoption du projet de règlement.



No de résolution

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement et l'avis de motion donné à la séance du 9 avril 2024 par la conseillère Nathalie Ayotte;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

**2024-04-0209 Il est proposé par la conseillère Nathalie Ayotte**

**Appuyé par le conseiller Michel Gagnon**

Et résolu,

D'adopter le second projet de règlement 300-62-2024 modifiant le règlement 300-2015 relatif au zonage de la Ville de L'Assomption tel qu'amendé, soit :

- Créer la zone I1-06 à même la zone I1-02 et créer la grille des spécifications applicable;
- Ajouter l'article 310.1 relatif aux équipements accessoires pour les usages du groupe « industriel ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

---

**2024-04-0210** Une période de questions est offerte au public. Aucune question n'est posée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

---

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés,

**2024-04-0211 Il est proposé par la conseillère Annie Mainville**

**Appuyé par la conseillère Audrey Renaud**



No de résolution

Et résolu,

Que la présente séance soit levée.

ET IL EST 18 H 2

Sébastien Nadeau  
Maire

Jean-Michel Frédéric  
Greffier et avocat